

Interview



Fientje Moerman :
«Le jour où les gens
perdront confiance
dans votre profession,
la confiance en
l'économie tout entière
en souffrira. »

“Votre profession est aux premières loges pour insuffler la confiance aux investisseurs”

IEC : L'arrivée des normes IAS en 2005 correspond à une véritable révolution comptable en Belgique. Pensez-vous que les entreprises belges soient prêtes pour ce changement et faut-il, selon vous, étendre les normes IAS aux PME ?

Fientje Moerman : Vous avez raison de rappeler que c'est pour le 1er janvier 2005 – soit très bientôt – que les comptes consolidés des sociétés cotées devront être établis selon le prescrit des normes comptables. Il s'agit là d'une décision prise au niveau européen et que la Belgique entend bien suivre à la lettre. Certes, il existe quelques dérogations pour cette date, mais dans l'ensemble, la date du 1er janvier 2005 reste la date ultime pour la très vaste majorité des entreprises cotées en Bourse. Pour ce qui concerne le fait ou non d'étendre ces normes IAS aux PME, je préfère pour l'heure rester en réserve. Notamment parce que j'attends des éclaircissements à ce propos de la part de la Commission des Normes Comptables (CNC) et un avis du Conseil Central de l'Economie.

IEC : Mais qu'en est-il des comptes statutaires ?

Fientje Moerman : A l'heure actuelle, il y a trois possibilités. Soit la coexistence des deux systèmes, soit un rapprochement limité, soit encore une convergence. Mais là encore, je souhaite attendre l'avis de la Commission des Normes Comptables et du Conseil Central de l'Economie. Par contre, je puis vous assurer qu'une fois que nous serons en possession de ces avis, nous mettrons aussitôt sur pied un groupe de travail pour analyser, éventuellement à l'appui d'une étude,

Une délégation de l'IEC, composée du président Johan De Leenheer, du vice-président Guy Stevens et du directeur général Eric Steghers, a rendu visite à la ministre de l'Economie, Madame Fientje Moerman. L'occasion pour la direction de l'IEC de faire un tour d'horizon des dossiers concernant plus spécifiquement nos membres.

l'impact des normes IAS sur les PME. Il faudra également analyser le lien entre les normes IAS et notre droit fiscal. Pour moi, il est clair qu'il faudra garder une neutralité fiscale entre les IAS et le droit fiscal. C'est la raison pour laquelle, je pense que nous pourrions établir rapidement un groupe de travail

avec des représentants des instituts comptables et la CNC. Votre avis d'expert nous intéresse au plus haut point.

IEC : Avez-vous un planning en la matière ?

Fientje Moerman : Je n'ai pas encore de date précise à vous proposer, mais je suis certaine que cela sera très rapide. On me dit que les avis en question devraient arriver rapidement. C'est donc une question de quelques semaines tout au plus.

IEC : Dans le choix de vos décisions, la nécessité de ne pas compliquer la vie des PME entre-t-elle systématiquement en compte ?

Fientje Moerman : Oui, bien entendu. A partir du moment où la simplification administrative est le cheval de bataille du gouvernement, je ne vois pas pourquoi nous irions prendre des mesures visant à compliquer la vie de nos concitoyens. Au contraire.

IEC : N'avez-vous pas peur, malgré tout, que les PME soient les grandes perdantes dans l'introduction imminente des normes IAS ?

Interview

Fientje Moerman : C'est un risque qu'il faut absolument éviter. C'est la raison principale de ce groupe de travail dans lequel je souhaite que votre Institut joue un rôle primordial. En tant qu'experts-comptables ou conseils fiscaux, vous pourrez mieux mesurer que nous les impacts de telle ou telle modification. Nous serons donc à l'écoute de vos suggestions, mais en gardant à l'esprit que tout est une question d'équilibre.

IEC : *Depuis longtemps déjà, notre Institut travaille en étroite collaboration avec l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE). Cela se traduit notamment par des négociations afin d'arriver à une première année de stage en commun. Que pensez-vous de ce genre d'initiative ?*

Fientje Moerman : Je l'appuie sans la moindre hésitation. A vrai dire, je crois que cela existe déjà ailleurs, dans d'autres pays européens. Pour ma part, je suis favorable à tout ce qui améliore la flexibilité, voire permet le passage d'une profession à l'autre. Ce socle commun est une excellente idée. Mais il est important d'assurer certaines spécificités et qualifications propres à chaque profession. Maintenant, le fait que vous ayez un point de vue commun en la matière, ne peut que me réjouir. Et si l'IEC et l'IRE sont d'accord entre eux, de quel droit irais-je à l'encontre de votre souhait de collaboration ?

IEC : *Les membres de notre institut se profilent d'abord comme les conseillers privilégiés des entreprises. Dans ce cadre-là, nous aurions aimé savoir quel regard vous portez sur notre profession ?*

Fientje Moerman : Il est à la fois simple et formidablement complexe. Simple, parce que je pense

que le public attend de vous que vous lui assuriez une image fidèle de la situation comptable et fiscale de l'entreprise. C'est une mission de premier ordre, parce que le jour où les gens perdront confiance dans votre profession, la confiance en l'économie tout entière en souffrira. Complexe, parce que je suis consciente que dans une économie de plus en plus sophistiquée, offrir une image fidèle devient aussi quelque chose de terriblement compliqué à réaliser. Pourtant, malgré ces difficultés, je crois que l'indépendance de votre profession est une source de garantie et de fiabilité des comptes. Les scandales financiers récents qui ont eu lieu outre-Atlantique, mais également en Belgique, nous ont démontrés - ou plutôt rappelés - l'importance d'une information honnête, fiable et transparente. Pour redonner confiance aux investisseurs, rien ne vaut cette confiance. Et votre profession est aux premières loges pour insuffler cette confiance.

IEC : *A l'institut, nous accordons une importance cruciale à la certification des comptes à l'égard des tiers. Seuls les experts-comptables externes et les réviseurs d'entreprises sont habilités à effectuer une mission qui consiste à vérifier et à redresser tous les documents comptables qui conduisent à une attestation pour des tiers. Il s'agit là d'un monopole qui nous a été accordé par le législateur. D'aucuns tentent de faire croire qu'ils partagent, eux aussi, ce monopole. Qu'en pensez-vous ?*

Fientje Moerman : Je suis très claire sur ce sujet : le législateur vous a accordé un monopole, il est donc normal que ce

«Un monopole accordé par le législateur doit être respecté, tout comme la spécificité de chaque profession.»



dernier soit respecté. Est-ce à dire que les membres d'une profession sont meilleurs que les autres ? Je ne le pense pas. Mais il est clair qu'il y a une différence de compétences et qu'il faut respecter les spécificités des uns et des autres.

IEC : Vous souhaitez visiblement aussi faire participer notre Institut au renouveau de l'esprit d'entrepreneuriat. Mais de quelle manière ?

Fientje Moerman : L'un des objectifs que je souhaite poursuivre, c'est la mise en place d'un groupe de travail en matière de création et de développement des PME. Je pense en particulier aux starters. Pour l'heure, nous pourrions focaliser nos efforts sur le plan de financement ainsi que sur la nécessaire harmonisation et coordination des initiatives fédérales et régionales. Pour l'entrepreneur de base, peu lui importe finalement de savoir qui fait quoi où quel niveau est compétent... Non, ce qui lui importe de savoir, c'est que la réglementation soit cohérente. Or, là, il y a encore des modifications à apporter pour faciliter la vie des entrepreneurs. C'est d'autant plus nécessaire que les dernières statistiques démontrent que les Belges sont moins entreprenants que par le passé. Nous sommes passés du haut du hit-parade vers le bas milieu du classement. Il est donc plus que temps d'encourager cet esprit entrepreneurial dans notre pays.

IEC : Malgré les difficultés liées à sa mise en place, la notion de guichet unique va dans ce sens...

Fientje Moerman : C'est vrai, mais cela ne suffit pas. Je souhaiterais aussi changer les mentalités de nos concitoyens face au risque. Prenez l'exemple suivant : Lorsqu'on interroge un enfant sur ce qu'il veut faire plus tard, il répond bien souvent qu'il aimerait s'installer comme indépendant ou fonder sa propre entreprise. C'est bien, mais trop souvent encore les parents le font changer d'avis et lui disent qu'avec ses diplômes, il ferait mieux de postuler auprès d'une grande entreprise ! La raison invoquée ? Le salaire est meilleur et les risques moins grands. C'est dommage, et c'est pour cela que je pense qu'il faudrait insérer la notion de facteur de risque dans l'enseignement. J'ai une collègue qui a un jour suggéré de proposer aux étudiants du secondaire d'établir une sorte de business plan de leur vie : ce qu'ils comptent faire, ce qu'ils voudraient réaliser, etc. L'idée me semble séduisante. Mon but n'étant pas de transformer tous les étudiants du pays en futurs entrepreneurs, mais de les éduquer à la prise de risque. C'est la raison pour laquelle je souhaite aussi que votre Institut s'associe avec moi dans cette démarche, notamment à travers un groupe de travail consacré à cette problématique.

IEC : L'Institut est toujours là pour répondre présent aux initiatives de ce genre. Mais au-delà de ce renouveau de l'esprit entrepreneurial en Belgique, avez-vous des attentes plus précises par rapport à notre Institut ?

Fientje Moerman : J'ai appris que votre Institut compte distribuer bientôt un manuel d'aide à la constitution et la phase de

démarrage d'entreprise. C'est une excellente idée, et si je puis l'appuyer ou m'y associer, je le ferai sans hésiter. Par ailleurs, vous organisez la possibilité pour les starters d'avoir une première consultation « pro deo » ainsi qu'une aide gratuite pour l'élaboration d'un plan financier. Pour ma part, je crois qu'il faudrait assurer la promotion de ce service et je me demande si l'IEC ne pourrait pas aller encore plus loin et envisager des tarifs modérés pour les premières consultations des starters mais aussi pour le suivi de leurs premiers pas. Ce serait une démarche à la fois civique, mais également intéressante pour vos membres, qui verraient ainsi arriver vers eux des personnes qui, à tort ou à raison, auraient pu ne pas franchir le pas.

IEC : Là encore, l'Institut ne peut que vous rejoindre dans votre démarche et faire passer le message auprès de ses membres. Nous le ferons d'autant plus volontiers que notre Institut a également une mission d'intérêt public. Or, justement dans ce cadre, nous constatons que certaines associations souhaiteraient faire protéger le titre de « consultant ». Pour notre part, nous ne voyons pas les fondements de cette démarche et nous pensons même qu'elle est dangereuse pour la société. Car, après tout, que signifie le terme « consultant » ? Souvent pas grand-chose, car il peut être assimilé à quasi toutes les professions : médias, architecture, expertises de toutes sortes, et à la limite au jardinage ou à la décoration d'intérieur... Qu'en pensez-vous ?

Fientje Moerman : Rien de bon. Etant par nature libérale, je suis par instinct contre tout monopole non justifié. Dans le cas présent, cela semble une évidence. Je crois qu'il y a assez d'instituts dans le paysage socio-économique belge, il n'est pas nécessaire d'en rajouter un autre pour l'un ou l'autre « consultant ».

IEC : Notre institut s'est fait l'écho de la volonté de certaines de nos PME d'avoir la possibilité de nommer un membre de l'IEC au poste d'administrateur provisoire. Bien entendu, pareille nomination ne devrait prendre cours que dans des circonstances bien définies par le conseil de l'IEC, et notamment en cas de crise grave au sein de l'entreprise. Quel est votre avis à ce sujet ?

Fientje Moerman : A priori, je n'ai rien contre, pour autant que l'indépendance de l'expert-comptable ou du conseil fiscal soit examinée par l'IEC. Il y va d'ailleurs de la réputation de votre institut. De plus, l'encombrement de la justice plaide en faveur d'une telle solution.

IEC : Le mot de la fin ?

Fientje Moerman : Faire passer aux membres de l'IEC que mon souhait n'est pas de légiférer dans ma tour d'ivoire, mais au contraire de prendre leur avis chaque fois que cela est possible. La présence de membres de l'IEC aux différents groupes de travail que je compte mettre en place d'ici la fin de l'année démontre ma volonté d'écoute de la profession. J'espère pouvoir le leur dire de vive voix à votre prochaine assemblée générale d'avril 2004.¶